

## SON ORGANISATION :

Née de la fusion de la FEDEM (Fédération Départementale des Ecoles de Musique) et de l'UDSM (Union Départementale des Sociétés Musicales), l'ASSEM 17 voit le jour en 1996, sous l'impulsion de Claude REVOLTE et Pierre GALERNEAU, respectivement présidents de l'UDSM et de la FEDEM. Rattachée à la Fédération Musicale Poitou-Charentes (FMPC), sa structuration lui permet d'être proche des associations musicales dans leurs actions et de répondre à leurs attentes. Le Conseil d'Administration est composé de 19 membres qui s'investissent bénévolement. Des collèges et commissions, composés de spécialistes se réunissent régulièrement afin d'apporter leur expertise sur les dossiers pédagogiques et artistiques.

Le siège de l'ASSEM 17, basé à Rochefort-sur-Mer, dispose d'un permanent administratif qui centralise et coordonne les actions artistiques et culturelles. Il assure les services proposés : gestion de projet, aide juridique, assurances, récompenses, parthèque, intranet, communication...

Soutenue par le Conseil général de la Charente-Maritime, l'ASSEM 17 est l'association départementale qui fédère les écoles de musique et de danse, les orchestres et groupes vocaux

## POURQUOI ADHÉRER À L'ASSEM 17 ?

- **Pour ne plus être isolé**, faire partie d'un réseau et appartenir à une grande fédération nationale et internationale, par le biais de la Confédération Musicale de France.
- **Pour être mieux informé**, accompagné et entendu auprès des institutionnels et soutiens (Région, Département, Mécènes, Sponsors, etc.)
- **Pour partager** les idées et expériences tout en mutualisant les moyens.
- **Pour participer** à des concours, à des stages et master-class.
- **Pour permettre** aux élèves de passer les examens de formation musicale et instrumentaux proposés par la CMF.
- **Pour profiter** de nombreux avantages par exemple l'aide à la gestion au quotidien d'une école de musique et de danse...



Tél. 05 46 99 77 06  
[www.assem17.opentalent.fr](http://www.assem17.opentalent.fr)

> SIÈGE SOCIAL :  
40 bis rue Jean Jaurès - 17300 ROCHEFORT  
> ADRESSE POSTALE :  
73 rue Toufaire - 17300 ROCHEFORT

gumick.media@gmail.com / Photos : © Peter Heckmeier - Fotolia / Impression : GRAFFITI 17 - Ne pas jeter sur la voie publique.

# ASSEM 17

Association des Sociétés et Ecoles de Musique  
de la Charente-Maritime

MUSIQUE  
DANSE  
CHANT

Rejoignez-nous !

[www.assem17.opentalent.fr](http://www.assem17.opentalent.fr)



## SON RÔLE :

L'Association des Sociétés et Ecoles de Musique de la Charente-Maritime (ASSEM 17) s'est donné pour mission de développer et de promouvoir la pratique musicale des amateurs, quels que soient l'âge, le sexe, l'origine sociale ou géographique, par des actions pédagogiques, artistiques et culturelles.

Par ses différentes structures adhérentes (écoles de musique et de danse, orchestres, groupes vocaux et autres associations musicales), l'ASSEM 17 permet à tout un chacun d'apprendre la musique et de pratiquer un instrument. Elle prône la pratique collective de la musique pour son rôle social important et fédère plusieurs ensembles instrumentaux et vocaux. Autant d'associations et de sociétés musicales qui animent la vie culturelle de nos villes et villages. La majorité des pratiques collectives sont représentées : orchestres d'harmonies, chorales, batteries-fanfaires, orchestres symphoniques, orchestres d'accordéons, etc.

L'ASSEM 17 est liée à la Confédération Musicale de France (CMF) qui constitue aujourd'hui le principal réseau national de la pratique musicale en amateur et bénéficie d'un fort soutien du Conseil général de la Charente-Maritime.

## SES ACTIONS :

• **L'enseignement** : pour une meilleure cohérence et harmonisation de l'éducation musicale en France, l'ASSEM 17 (via la CMF) propose aux écoles de musique des déchiffrages et des programmes de formation musicale, instrumentale et de musique d'ensemble. La validation du niveau 3<sup>ème</sup> cycle permet aux musiciens de se présenter au Concours d'Excellence de la CMF.

• **Le Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales** (diplôme délivré par la CMF) se compose d'épreuves de direction, mais aussi d'analyse, d'écriture, d'orchestration et de culture musicale afin d'accroître le niveau de qualification des chefs intervenant dans le milieu amateur.

• **Les stages départementaux** : orchestres d'harmonies, cordes, batteries-fanfaires, voix, danse sont organisés par l'ASSEM 17 durant les vacances scolaires. L'ASSEM 17 soutient également le stage d'été (juillet-août) produit par l'Académie des Cuivres et Percussions de Surgères.

• **Le concours « Talents 17 »** permet aux pratiques collectives des écoles de musique d'être évaluées par un jury d'experts (directeurs de conservatoires et d'écoles de musique, professeurs, compositeurs...)

• **Le festival de la Voix** permet chaque année aux chorales et groupes vocaux de se réunir autour d'un thème commun défini par le collège voix.

• **La rencontre départementale « Danse, Musique et Chant »** offre aux structures concernées l'opportunité de produire un spectacle en synergie sur une même scène.

• **Les master-class** développées par les écoles de musique du département (clarinette, trompette, tuba, trombone, percussions, basson...). En lien avec l'association « Jazz entre les Deux Tours » de La Rochelle, elle soutient également une rencontre autour du jazz.

• **Le soutien financier** pour des projets fédérateurs à vocation départementale proposés par les associations adhérentes.

## SES SERVICES :

• **Les assurances de la CMF** proposent les garanties les plus adaptées aux sociétés, associations et écoles de musique.

• **Le journal de la CMF** (abonnement) permet aux lecteurs de suivre l'actualité de la CMF au niveau national, international et régional, mais aussi de se tenir informés des nouveautés musicales. La revue de l'ASSEM 17 « Accroche-Notes » (gratuite) rend compte de l'activité musicale et chorégraphique au niveau départemental (revue diffusée auprès des maires et conseillers généraux de la Charente-Maritime).

• **Le guide départemental** « Musique et Danse en Charente-Maritime » permet aux associations adhérentes un référencement gratuit par le biais de cette publication.

• **Des médailles** sont proposées par l'ASSEM 17 et la CMF afin de récompenser les musiciens du réseau les plus investis.

• **La parthèque** est ouverte à tous ceux qui souhaitent consulter ou emprunter des partitions (orchestres d'harmonies, batteries-fanfaires, voix...), et ce pour une durée de 6 mois (moyennant un chèque de caution restitué lors du retour du matériel).

• **CMF réseau** : l'intranet de la CMF est un outil de mise en réseau des adhérents de la CMF. C'est aussi pour les associations affiliées, un outil de gestion, un site internet public et un moyen de communication efficace.

• **Des supports pédagogiques** de formation musicale et instrumentale sont créés par la CMF pour les écoles de musique et les musiciens.

• **Des protocoles d'accord** ont été mis en place avec la SACEM et la SEAM afin de faire bénéficier les structures adhérentes à la CMF de conditions avantageuses.

• **Un soutien juridique** en matière de droit social en lien avec le Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA).

## SES PROJETS :

### > UN TRAVAIL PÉDAGOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

- Aide à la structuration de l'enseignement artistique.
- Construction d'un projet pédagogique.
- Organisation mutualisée des examens.
- Organisation de débats et d'échanges entre équipes et structures.